



EXAMEN NATIONAL

1^{er} et 2^{ème} DEGRE

- JUGES
- JUGES-ARBITRES
- CONTROLEURS TECHNIQUES
- SPECIALISTES TECHNIQUES
- DVRO

PATINAGE ARTISTIQUE

CERGY-PONTOISE
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS
20-21-22 AVRIL 2019

Informations



Thème

EXAMENS 1^{er} et 2^{ème} DEGRE DE JUGES, JUGES-ARBITRES, CONTROLEURS TECHNIQUES, SPECIALISTES TECHNIQUES, OPERATURS DE DONNEES/VIDEO DE PATINAGE ARTISTIQUE.



Candidatures

Date limite des inscriptions : 01/03/2019 à 12h00

Les formulaires d'inscription doivent être retournés à l'adresse cfoa@ffsg.org

Les candidats constituent le jury des Championnats de France des Clubs 2019. À ce titre, leur présence est requise du samedi 20 avril 2019 à 08 heures au lundi 22 avril 2019 à 17 heures.

En raison du nombre de places limité sur certains postes, l'inscription est obligatoire pour participer à cette session.

Les postulants doivent renvoyer un formulaire d'inscription téléchargeable sur la page https://agora.ffsg.org/calendrier_formations.php?menu=hide / rubrique Examen.

Les places seront affectées en considérant pour chaque poste visé, la moyenne de Points d'Expérience (PE) la plus élevée sur les 2 meilleures saisons des 3 précédentes saisons sportives (2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018).

Une confirmation de participation sera envoyée aux candidats retenus. Les personnes non retenues seront placées en liste d'attente.

La présence des candidats est obligatoire sur la complétude des sessions dans l'objectif d'une validation des Examens 1^{er} ou 2nd degrés.

Seuls les candidats, à jour de leurs licences, figurant sur la liste des Officiels en activité en 2018/2019, signataires de la Charte d'Éthique et préalablement inscrits auprès de la CFOA peuvent y prendre part.



Modalités d'inscription

Critères de présentation à l'examen juge 1^{er} degré

- faire acte de candidature auprès de la CFOA,
- figurer sur la liste des juges régionaux depuis au moins deux saisons,
- avoir jugé tous les segments d'au moins trois compétitions régionales et une compétition nationale au cours des deux saisons précédentes,
- être à jour des obligations de formation,
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à la précédente qualification,
- faire preuve d'un investissement certain et satisfaisant en termes d'activités depuis au moins une saison

Critères de présentation à l'examen juge 2^{ème} degré

- faire acte de candidature auprès de la CFOA,
- figurer sur la liste des juges nationaux depuis au moins trois saisons,
- avoir jugé tous les segments d'au moins trois compétitions nationales au cours des deux saisons précédentes,
- être à jour des obligations de formation,
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à la précédente qualification,
- faire preuve d'un investissement certain et satisfaisant en termes d'activités depuis au moins deux saisons.

Critères de présentation à l'examen Juge arbitre 1^{er} degré

- faire acte de candidature auprès de la CFOA,
- figurer sur la liste des juges-arbitres régionaux depuis au moins deux saisons,
- avoir arbitré tous les segments d'au moins deux compétitions régionales et une compétition nationale au cours des deux saisons précédentes,
- être à jour des obligations de formation,
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à la précédente qualification,
- faire preuve d'un investissement certain et satisfaisant en termes d'activités depuis au moins une saison,

Critères de présentation à l'examen Juge arbitre 2^{ème} degré

- faire acte de candidature auprès de la CFOA,
- figurer sur la liste des juges-arbitres nationaux depuis au moins trois saisons,
- avoir arbitré tous les segments d'au moins trois compétitions nationales, quelle que soit la catégorie, au cours des deux saisons précédentes,
- être à jour des obligations de formation,
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à la précédente qualification,
- faire preuve d'un investissement certain et satisfaisant en termes d'activités depuis au moins deux saisons.

Critères de présentation à l'examen TC 1^{er} degré

- faire acte de candidature auprès de la CFOA,
- figurer sur la liste des contrôleurs techniques régionaux depuis au moins deux saisons,
- avoir officié en tant que contrôleur sur tous les segments d'au moins trois compétitions régionales et une compétition nationale au cours des deux saisons précédentes,
- être à jour des obligations de formation,
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à la précédente qualification,
- faire preuve d'un investissement certain et satisfaisant en termes d'activités depuis au moins une saison.

Critères de présentation à l'examen TC 2^{ème} degré

- faire acte de candidature auprès de la CFOA,
- figurer sur la liste des contrôleurs techniques nationaux depuis au moins trois saisons,
- avoir officié en tant que contrôleur sur tous les segments d'au moins deux compétitions régionales et une compétition nationale au cours des deux saisons précédentes,
- être à jour des obligations de formation,
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à la précédente qualification,
- faire preuve d'un investissement certain et satisfaisant en termes d'activités depuis au moins deux saisons.

Critères de présentation à l'examen TS 1^{er} degré

- faire acte de candidature auprès de la CFOA,
- figurer sur la liste des spécialistes techniques régionaux depuis au moins deux saisons,
- avoir officié en tant que spécialiste sur tous les segments d'au moins trois compétitions régionales et une compétition nationale au cours des deux saisons précédentes,
- être à jour des obligations de formation,
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à la précédente qualification,
- faire preuve d'un investissement certain et satisfaisant en termes d'activités depuis au moins une saison,

Critères de présentation à l'examen TS 2^{ème} degré

- faire acte de candidature auprès de la CFOA,
- figurer sur la liste des spécialistes techniques nationaux depuis au moins trois saisons,
- avoir officié sur tous les segments d'au moins deux compétitions régionales et une compétition nationale au cours des deux saisons précédentes,
- être à jour des obligations de formation,
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à la précédente qualification,
- faire preuve d'un investissement certain et satisfaisant en termes d'activités depuis au moins deux saisons.

Critères de présentation à l'examen DVRO 1^{er} degré

- faire acte de candidature auprès de la CFOA,
- figurer sur la liste des opérateurs de données/vidéo régionaux depuis au moins deux saisons,
- avoir officié en tant qu'opérateur de données/vidéo sur tous les segments d'au moins trois compétitions régionales et une compétition nationale au cours des deux saisons précédentes,
- être à jour des obligations de formation, - avoir satisfait aux quotas d'activité liés à la précédente qualification,
- faire preuve d'un investissement certain et satisfaisant en termes d'activités depuis au moins une saison.



Évaluations

JUGES :

Taux de réussite exigé :

- 80% de bonnes réponses sur l'ensemble des épreuves pour le 1^{er} degré
- 84% de bonnes réponses sur l'ensemble des épreuves pour le 2nd degré

Type d'épreuve :

- Participation à la réunion préliminaire des Juges
- Questions à choix multiples de réponse (QCM)
- Questions rédactionnelles
- Jugement de programmes courts et ou libres individuels
- Participation à la table ronde
- Entretien individuel

Sources documentaires :

Règlement ISU 2018, Book CSNPA 2018, Règlement Intérieur des Officiels d'Arbitrage 2018, Circulaires et Communications CFOA en vigueur, Communications ISU 2176 et 2186.

- *Éléments Techniques du Patinage Individuel (Programme Court / Libre)*
- *Éléments Techniques du Patinage en Couple (examen 2nd degré uniquement)*
- *Composantes de Programme.*
- *Réglementation Générale.*

JUGES-ARBITRES

Taux de réussite exigé :

- 80% de bonnes réponses sur l'ensemble des épreuves pour le 1^{er} degré
- 84% de bonnes réponses sur l'ensemble des épreuves pour le 2nd degré

Type d'épreuve :

- Animation de la réunion préliminaire des Juges
- Questions à choix multiples de réponse (QCM)
- Questions rédactionnelles
- Jugement de programmes courts et ou libres
- Mises en situation
- Animation de la table ronde
- Entretien individuel

Sources documentaires :

Règlement ISU 2018, Book CSNPA 2018, Règlement Intérieur des Officiels d'Arbitrage 2018, Circulaires et Communications CFOA en vigueur, Communications ISU 2176 et 2186.

CONTRÔLEURS & SPECIALISTES TECHNIQUES

Taux de réussite exigé :

- 80% de bonnes réponses sur l'ensemble des épreuves pour le 1^{er} degré
- 84% de bonnes réponses sur l'ensemble des épreuves pour le 2nd degré

Type d'épreuve :

- Animation (Participation pour les spécialistes) de/à la réunion du panel technique
- Questions à choix multiples de réponse (QCM)
- Questions rédactionnelles
- Évaluation de programmes courts et ou libres
- Animation (Participation pour les spécialistes) de/à la table ronde du panel technique
- Entretien individuel

Sources documentaires :

Règlement ISU 2018, Technical Panel Handbook Single Skating 2018, Book CSNPA 2018, Règlement Intérieur des Officiels d'Arbitrage 2018, Circulaires et Communications CFOA en vigueur, Communications ISU 2176 et 2186.

Taux de réussite exigé :

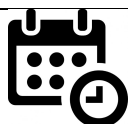
- 80% de bonnes réponses sur l'ensemble des épreuves pour le 1^{er} degré
- 84% de bonnes réponses sur l'ensemble des épreuves pour le 2nd degré

Type d'épreuve :

- Participation aux réunions du panel technique
- Questions à choix multiples de réponse (QCM)
- Mises en pratique sur les programmes courts et ou libres
- Entretien individuel

Sources documentaires :

Règlement ISU 2018, Technical Panel Handbook Single Skating 2018, Book CSNPA 2018, Règlement Intérieur des Officiels d'Arbitrage 2018, Circulaires et Communications CFOA en vigueur, Communications ISU 2176 et 2186, Manuels du système de jugement ISU disponibles sur <https://www.isujudgingsystem.com/manuals/>



Planning prévisionnel

Les plannings détaillés des différentes épreuves seront communiqués sur place.

Les plannings de jugement seront transmis par courrier électronique au moins 15 jours avant le championnat.



Venir en train

• Depuis Gare Montparnasse

Prendre le métro ligne 4 depuis Montparnasse-Bienvenue vers Paris Chatelet/Les Halles.

Changement à Chatelet/Les Halles, prendre le RER A en direction de Cergy-le-Haut, descendre à Cergy-Préfecture.

• Depuis Gare Saint-Lazare

Prendre un train en direction de Cergy-le-Haut, descendre à Cergy-Préfecture.

- **Depuis Gare du Nord**

Prendre le RER D en direction de Villeneuve Saint-Georges, changement à Chatelet/Les Halles, prendre le RER A en direction de Cergy-le-Haut, descendre à Cergy-Préfecture.

- **Depuis TGV Charles de Gaulle**

Des navettes entre la gare TGV de Roissy Charles de Gaulle et l'Hôtel seront assurées pour les officiels.



Venir en avion

Pour tout déplacement en avion, un accord préalable doit être demandé au club.

Des navettes entre l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle et l'Hôtel seront assurées pour les officiels.



Venir en voiture

Aren'Ice

ZAC des linandes

33 avenue de la Plaine des Sports

95800 Cergy-Pontoise

- Depuis Paris : A15 – Sortie / N°11 Cergy St-Christophe
- Depuis N14 / A15 – Sortie / N°11 Cergy St-Christophe



Bus / Métro

TRANSILIEN J

RER A en direction de Cergy-le-Haut, descendre à Cergy-Préfecture



Hôtel

L'hôtel sera défini par l'organisateur du championnat de France des clubs

Hôtel prévisionnel : Campanile (sous réserve de modification)



Modalités de prise en charge

Modalités de prise en charge des candidats :

Les candidats sont convoqués en tant que membre du jury des championnats de France des clubs. Leurs frais sont pris en charge par le club hôte des championnats de France des Clubs sur la base de la grille fédérale de remboursement des frais en vigueur à la date de la session d'examen.

Les officiels d'arbitrage seront indemnisés selon le barème fédéral en vigueur.

Modalités de prise en charge des formateurs et/ou tuteurs

Les remboursements de frais des formateurs/tuteurs sont effectués sur la base de la grille fédérale de remboursement des frais en vigueur à la date de la session d'examen.

Les formateurs sont indemnisés selon le barème fédéral en vigueur.

Rappels sur les déplacements :

L'utilisation d'un véhicule personnel ne pourra être autorisée que dans les cas suivants :

- il n'existe aucun transport en commun permettant de se présenter à l'heure pour le début du séminaire,
- il n'existe aucun transport en commun permettant au participant de rejoindre son domicile après le séminaire et dans des délais raisonnables,
- il n'existe aucune liaison directe entre le domicile du participant et le lieu du séminaire, et le temps de voyage en transport en commun est supérieur au temps de voyage en véhicule personnel.

L'utilisation d'un véhicule personnel sera toujours possible en cas de covoiturage entre plusieurs participants et à condition de démontrer que le montant du trajet pour ces participants, en seconde classe de la SNCF, est supérieur au frais de transport par véhicule personnel.



Contacts utiles

Fonction	Nom/Prénom	E-mail / Site web	Téléphone
CFOA	ELISABETH LOUESDON	e.louesdon@neuf.fr	06 08 01 11 21
CNOA	MELANIE PRAGUE	melanie.prague@gmail.com	06 81 65 50 49
Assistante CFOA	KARINE GAMARD	cfoa@ffsg.org	01 43 46 10 20
Formateur référent Juges/JA	ANTHONY LEROY	antleroy@orange.fr	06 60 77 15 00
Formateur référent TC/TS	ELISABETH LOUESDON	e.louesdon@neuf.fr	06 08 01 11 21
Formateur référent DVRO	JEAN-MARIE MASSOT	jm.massot@free.fr	06 80 60 00 72